



# INDUSTRIES DU BOIS et de L'AMEUBLEMENT...

## LA CASSE DE NOS EMPLOIS

Mars 2013

... suite ...

## OXXO Menuiserie en liquidation judiciaire

**Depuis le 5 février 2013 l'entreprise Oxxo Menuiseries est en redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce de Mâcon, avec une période d'observation de 6 mois renouvelables.**

Comment une Entreprise, qui reste un des leaders français du marché de la menuiserie PVC (*portes et fenêtres*) dans le secteur du logement collectif, et qui emploie 420 salariés en est-elle arrivée là ?

Il est évident que l'entreprise a été affectée par la crise actuelle du marché de la construction et de la rénovation (30 % de son activité) du logement collectif (-8%). Elle a aussi été impactée par la hausse de coûts des matières (+10%) et par des problèmes de gestion interne (*avec des recrutements inadéquats et certaines malfaçons*). Cela pourtant ne suffit pas à justifier la situation actuelle de l'Entreprise, les raisons sont aussi et surtout des raisons pécuniaires, conséquence de la faiblesse du système financier et économique de notre pays. Les représentants du personnel dénoncent avant tout l'attitude et le comportement plus que dangereux des assureurs crédits. Ces derniers ont lâché l'Entreprise pour quelques millions en mettant en danger 420 salariés et leur famille sans aucune conscience morale. Dans un avenir proche, la question du crédit interentreprises, qui pénalise un grand nombre de sociétés, doit être pris en compte par les Pouvoirs Publics.

**Depuis l'ouverture de la procédure, la mobilisation des salariés est entière pour défendre leurs emplois, relayée par les représentants du personnel qui recherchent des solutions pour sortir, au plus vite, du redressement judiciaire.**

L'Entreprise OXXO bénéficie de nombreux atouts avec un outil industriel renouvelé entre 2008 et 2012 à hauteur de 9 millions d'euros. En outre, le catalogue de produits répond parfaitement à la réglementation thermique en vigueur avec la création fin 2009 d'une nouvelle gamme.

Les élus CGT ont fait le choix de prendre contact avec un repreneur, dans le seul objectif de redonner des perspectives d'avenir à une Entreprise dans le marché du logement collectif qui reste un marché à long terme récurrent et porteur. Les salariés d'OXXO Menuiseries veulent trouver une issue rapide pour sortir des contraintes et conséquences liées au redressement judiciaire. Car si cette procédure permet à l'Entreprise de geler son passif, elle n'empêche pas des relations tendues avec les fournisseurs et les clients avec le risque d'une prise de commande en baisse.

Le comble est atteint avec l'impossibilité pour OXXO, le temps du redressement judiciaire, de répondre à des appels d'offres publiques (*qui correspondent à 40% de son activité*). Une telle loi doit-elle être remise en cause ? Comment demander à une Entreprise de se redresser, amputée de 40% de son activité ? Au-delà de ces questions cruciales auxquelles les politiques devront répondre, les représentants du personnel demandent l'intervention d'un investissement public. Il est désormais indispensable que les Pouvoirs Publics prennent leur responsabilité du côté des salariés qui veulent tout mettre en œuvre pour sauver l'intégralité des emplois. La question de l'investissement public n'est pas une simple question financière, c'est une réponse morale. La seule qui permet de ne pas avoir de licenciements « secs ».

**La question de l'emploi est le point crucial pour les représentants du personnel. Les élus CGT précisent que 80 intérimaires (présents en moyenne sur les 5 dernières années) ont perdu leur emplois ce qui représente 20 % de l'effectif.**

Ce plan social, sans nom en ce qui les concerne, est déjà effectif. Il s'ajoute aux 30 salariés qui ont quitté l'Entreprise en 2012. Cela devra être pris en compte par les investisseurs potentiels. C'est la condition posée par les élus CGT.

Gageons que ce qui arrive à l'Entreprise OXXO servira d'exemple à une mobilisation citoyenne, beaucoup plus importante, dans les Entreprises et en dehors afin de dire « **STOP** » à la casse de l'emploi et à la défense de notre industrie.

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 55 82 85 02 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (e-mail) : [construction@cgt.fr](mailto:construction@cgt.fr) - Site internet : [www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)